Image not found or type unknown

Permis d'amenager dans un lotissement privé

Par **mairie**, le **02/12/2010** à **13:39**

Bonjour,
Un lotissement privé a été constitué en 05/2001,avec la mise en place d'une association syndicale. En 2009 la municipalité a souhaité reprendre le lotissement dans son patrimoine, cependant le lotisseur se reserve trois a
parcelles , QUESTION :
1/L'association syndicale n'est 'elle pas propriètaire de ces voiries après le delai d'expiration du permis d'amenager ?
2/Si oui l'acte juridique pour la reprise de ce lotissement devrait être entre l'assocation syndicale des colotis et la municipalité dans ce cas.
?
3/ Comment se fait 'il que l'amenageur soit oujours propriètaire arpsè 10 années ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés